

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Christine DEL PIE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-20 Signature d'une convention de partenariat 2017 avec Belfort Tourisme

Rapporteur : Christian RAYOT

Depuis 2010, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la CCST, afin d'engager un développement touristique dans le Sud Territoire.

D'un accord commun une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires.

Cette volonté s'exprime par les orientations que pourrait prendre la convention 2017.

Cette dernière développe :

En matière d'accueil :

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme et du Comité Régional du tourisme :

- Site Internet www.belfort-tourisme.com
- Brochure touristique du Territoire de Belfort
- Carte touristique du Territoire de Belfort
- Guide des restaurants du Territoire de Belfort
- Guide des hébergements du Territoire de Belfort
- Dossier de presse Belfort Tourisme, etc.
- Site web www.franche-comte.org
- Brochure fluviale et Eurovélo6

**Diffusion des fiches de randonnées du Sud Territoire par Belfort Tourisme
Promotion des manifestations locale de la CCST**

En matière d'information-communication-promotion :

Brochure du Guide touristique du Sud Territoire

- Réédition actualisée d'une brochure qualitative (format A4, 20 pages quadri) spécifique aux particularités et à l'identité du Sud Territoire qui sera réalisée par Belfort-Tourisme. Cette présente convention prend à sa charge la réalisation de la brochure hors frais d'impression.

Création de 3 cartes postales du Sud Territoire de Belfort

Promotion en partenariat avec le CRT de la gamme « itinérance d'intérêt régional ».

- Itinérance cycliste et pédestre sur la FrancoVéloSuisse et l'Eurovélo6 en particulier

Promotion des manifestations locales du Sud Territoire à travers les propres outils de Belfort-Tourisme

En matière d'aménagement et de développement touristique :

Accompagnement des projets de développement

- Accompagnement-conseils soutenu pour les 2 projets structurants de la CCST en 2017
 - Le projet Café du canal de Brebotte (promotion-com, typologie de clientèles...)
 - Le projet de Maison du Terroir (volet touristique du projet)
- Accompagnement-conseils pour les autres projets de la CCST :
 - Projet de Chavanatte (réhabilitation ferme en vue d'un espace hébergement/bien être)
 - Eco-village nature du Verchat » (formation « tourisme » à l'équipe d'accueil, notamment...)
 - Gîte de groupe du Moulin de Courtelevant (suivi de l'avancée du projet)
 - Accompagnement des nouveaux porteurs de projet le cas échéant

Création d'un PASS Activités dans le Sud Territoire de Belfort

- Pour les touristes passant au moins une nuit dans le Sud Territoire

Poursuite des réflexions autour de la thématique « pêche » dans le Sud Territoire :

- Effectuer une recherche sur des sites de pêche structurants français (avec différentes possibilités de pêche, possibilité d'hébergements, de restauration, de location de matériel...)
- De mieux connaître le potentiel « pêche » du Sud Territoire aujourd'hui : sites de pêche

Envoyé en préfecture le 03/05/2017

Reçu en préfecture le 03/05/2017

Affiché le



ID : 090-249000241-20170413-2017_03_20-DE

déjà en activité aujourd'hui (Etang Fourchu, Courtot, etc.) et listing d'autres sites potentiels (étangs Madamé, Messire Jean, du Bambois, etc.).

Participation à la stratégie de refonte des fiches rando de la CCST, nouvelle génération :

- Participation aux réunions préparatoires
- Valorisation du patrimoine de **Saint-Dizier l'Evêque** avec l'édition d'un feuillet complémentaire à la randonnée « les contrées de Désiderius »
 - Recherche sur le patrimoine/légende de Saint-Dizier : (recherche documentaire, sur le terrain avec la commune), rédaction d'un doc avec les éléments récoltés
 - Edition d'un feuillet ou dépliant complémentaire à la fiche rando CCST « les contrées de Désiderius » (description sur le patrimoine et l'histoire le long de la rando : Eglise de St-Dizier + Lavoir du val de St-Dizier + Pas du diable)
- Valorisation du patrimoine de **Beaucourt** : édition d'un feuillet complémentaire à la randonnée « Sur les traces de Frédéric Japy » (sous la forme d'un insert pourquoi pas)
 - Recherche sur le patrimoine et l'histoire Japy : (recherche documentaire, sur le terrain, avec le musée), rédaction d'un doc avec les éléments récoltés
 - Edition d'un feuillet* ou dépliant complémentaire à la fiche rando CCST « Sur les traces de Frédéric Japy » avec description sur le patrimoine et l'histoire le long de la rando (châteaux, parc des Cèdres, usines, etc.)

Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière de commercialisation :

La commercialisation de l'offre touristique de la CCST :

Le pôle commercial de Belfort Tourisme mettra en place des outils de soutien à la commercialisation des hébergements touristiques du territoire de la CCST et constituera des produits touristiques pour groupes et individuels.

Depuis 2014, un nouveau système de commercialisation multicanal a été mis en place en partenariat avec l'agence Destination Haute-Alsace et le Relais départemental des Gîtes de France du Territoire de Belfort afin de démultiplier les canaux de vente.

Participation de la CCST :

Dans le cadre des missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2017 s'élèverait à 12 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 35 voix pour et 1 contre des membres présents décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

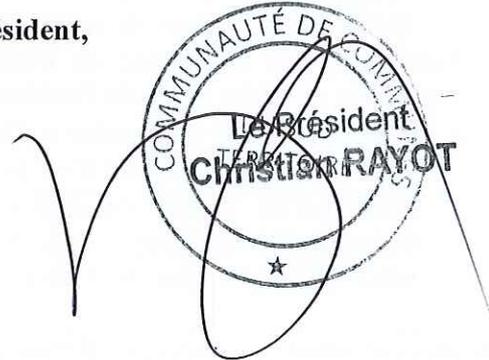
PJ : Convention Belfort Tourisme

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 03 MAI 2017

Le Président,





CONVENTION DE COOPERATION TOURISTIQUE 2017



Entre

L'association Belfort Territoire de Tourisme, dit « Belfort Tourisme », dont le siège est sis 2 bis rue Georges Clemenceau, 90000 BELFORT, représentée par Madame Claude Joly en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 07 mai 2015.

Et

La Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST), dont le siège est sis 8 place Raymond Forni, 90100 DELLE, représentée par son Président, Monsieur Christian Rayot, habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération du ... avril 2017.

Préambule : vers un partenariat renforcé avec les communautés de communes du Territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens plus étroits avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale du département. Son ambition est d'imaginer un partenariat structuré avec les Communauté de Communes, permettant d'œuvrer collectivement au développement touristique et économique du Territoire de Belfort.

C'est ainsi que depuis 2010, des conventions sont signées chaque année avec l'ensemble des communautés de communes du Territoire.

Par ailleurs, depuis le premier janvier 2013 dans le cadre de ses nouveaux statuts, chaque communauté de communes du Territoire de Belfort dispose d'une voix consultative au conseil d'administration de Belfort Tourisme. Cette voix est délibérative si la contribution de l'EPCI atteint 5% du budget principal de Belfort Tourisme.

Article 1^{er} : Objet

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la CCST et Belfort Tourisme, dans le cadre d'actions engagées en termes :

- D'accueil-information/de promotion-communication
- De développement
- De commercialisation

Article 2 : Nature du partenariat

1- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière d'accueil, d'information et de promotion-communication :

En termes d'accueil : un relais d'informations touristiques à vocation intercommunale (territoire de compétence CCST) et frontalier (partenariat franco-suisse) a été mise en place dans la gare de Delle par la CCST. Belfort Tourisme appuiera cette fonction d'accueil touristique dans le Sud Territoire en renforçant ses tournées de documentation (éditions touristiques) auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire : le relais d'informations touristiques intercommunal de la gare tout d'abord, mais aussi les hébergeurs, sites et prestataires d'activités touristiques. Parce que ces derniers sont également au contact direct des clientèles touristiques, l'objectif sera qu'ils puissent être, eux aussi, des relais d'informations touristiques.

Par ailleurs, en l'absence d'office de tourisme intercommunal clairement identifié sur le territoire de la CCST, Belfort Tourisme s'y substituera en accomplissant une partie de la compétence obligatoire **d'information et de communication**, relative à l'offre touristique locale (hébergements touristiques, restaurants, prestataires d'activités touristiques, sites, événements et manifestations). C'est ainsi que pour l'année 2017 seront réalisées les missions suivantes :

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme :

- Site Internet www.belfort-tourisme.com
- Brochure touristique du Territoire de Belfort
- Carte touristique du Territoire de Belfort
- Guide des restaurants du Territoire de Belfort
- Guide des hébergements du Territoire de Belfort
- Dossier de presse Belfort Tourisme, etc.

Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté :

- Site web www.franche-comte.org
- Brochure fluviale et dépliant Eurovélo6

Diffusion des fiches de randonnée du Sud Territoire

(à la banque d'accueil Belfort Tourisme et sur le site web www.belfort-tourisme.com)

Promotion des manifestations locales de la CCST : Belfort Tourisme, à travers ses outils de communication propres, sera un vecteur supplémentaire d'informations concernant les animations et manifestations les plus notables sur le territoire de la CCST. Il s'agira notamment :

- Du Festival Grandv'hilare
- Du spectacle historique de Brebotte
- Des nuits d'été de Milandre
- De la fête de l'âne à Brebotte

- Des animations notables proposées par le Foyer G. Brassens

La promotion du territoire de la CCST :

La compétence visant à promouvoir l'offre d'un territoire donné est une compétence obligatoire à la fois pour un comité départemental du tourisme (niveau départemental) et pour un office de tourisme (niveau local). En l'absence d'un office de tourisme local, Belfort Tourisme assurera des missions de promotion pour le compte de la CCST, dans le cadre de sa mission globale de promotion touristique du Territoire de Belfort.

Mise à jour de la brochure touristique du Sud Territoire :

La brochure « Guide Touristique du Sud Territoire de Belfort » produite en 2016 (Format A4, 20 pages, quadri), spécifique aux particularités et à l'identité du Sud Territoire, incluant l'ensemble de son offre, sera mise à jour par Belfort Tourisme* en lien avec la CCST. A la différence des deux années précédentes, les mises à jour se feront de la façon suivante pour 2017 :

- Premier semestre 2017 : écoulement du stock de la brochure 2016 avec un petit insert de mise à jour des pages manifestations, restaurants, et hébergements
- Deuxième semestre 2017 : mise à jour plus précise et réimpression de la brochure en vue de 2018 (intégration des nouvelles offres : Café du canal de Brebotte, moulin de Courtelevant, maison du terroir...). Le guide ne sera plus annualisé.

**Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts de mise à jour, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront donc fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

Création de 3 cartes postales du Sud Territoire de Belfort :

Dans la continuité et en cohérence avec les cartes postales créées par Belfort Tourisme, relatives au Territoire de Belfort globalement, trois cartes postales spécifiques au Sud Territoire devaient être éditées en 2016*. Les prémaquettes ayant été validées en fin d'année 2016, le BAT sera proposé en début d'année 2017 (aucun frais supplémentaire ne sera demandé par Belfort Tourisme pour cette action en partie réalisée sur 2016)

**Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts de création, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

Actions de promotion en partenariat avec le CRT sur la gamme « itinérance » :

Un collectif de différents acteurs (CDT, OT, sites touristiques, etc.) s'est constitué autour du CRT Bourgogne-Franche-Comté afin de développer et promouvoir la grande itinérance d'intérêt régional (pédestre et cyclo notamment). Différents itinéraires (dont la Francovélosuisse et l'Eurovélo6) bénéficieront d'un programme d'actions multicanal (salons, presse, mini-site internet).

Actions de promotion propres à Belfort Tourisme :

Réalisation d'un dossier de presse de l'offre touristique global du Territoire de Belfort et de communiqués de presse plus spécifique à une offre en particulier.

2- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière de développement touristique :

La compétence visant à accompagner le développement de projets touristiques (conseils auprès des porteurs de projet, qualification de l'offre, suivi ou conduction d'études, consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques, développement des filières touristiques) relève de la

compétence d'un comité départemental de tourisme et peut être une compétence facultative pour un EPCI (voire un office de tourisme). La CCST dispose de la compétence « développement touristique », néanmoins Belfort Tourisme l'assistera au besoin pour :

L'accompagnement des porteurs de projet d'hébergement touristique (meublé de tourisme, chambre d'hôtes, camping, gîte d'étape, etc.)

- **Accompagnement-conseils soutenu pour les 2 projets structurants de la CCST en 2017**
 - Le projet Café du canal de Brebotte (promotion-com, typologie de clientèles...)
 - Le projet de Maison du Terroir (volet touristique du projet)
- **Accompagnement-conseils pour les autres projets de la CCST :**
 - Projet de Chavanatte (réhabilitation ferme en vue d'un espace hébergement/bien être)
 - Eco-village nature du Verchat » (formation « tourisme » à l'équipe d'accueil, notamment...)
 - Gîte de groupe du Moulin de Courtelevant (suivi de l'avancée du projet)
 - Accompagnement des nouveaux porteurs de projet le cas échéant

Création d'un pass activités du Sud Territoire de Belfort :

Les nouveaux hébergements, en cours de développement ou en projet dans le Sud Territoire de Belfort, doivent permettre d'attirer de nouvelles clientèles touristiques, qui seront demandeuses, dans une certaine mesure, d'activités à pratiquer à proximité (activités nature, culturelles, patrimoniales, animations). Afin d'inciter ces clientèles à consommer le Sud Territoire, un pass activités, proposant des avantages aux visiteurs, devait être créé en 2016 et distribué par les hébergeurs. A la demande de la CCST, l'action a été reportée en début d'année 2017.

Ce pass sera créé en partenariat avec les prestataires d'activités touristiques du Sud Territoire (Moulin de Courtelevant, musée Japy, musée de Brebotte, etc.).

**Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts de création, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

Poursuite des réflexions autour de la thématique « pêche » dans le Sud Territoire : jouissant d'une identité forte autour des étangs (pisciculture et sites de pêche existants), le Sundgau belfortain dispose d'un potentiel intéressant pour un développement touristique autour de la pêche de loisirs : l'objectif du travail sera :

- D'effectuer une recherche sur des sites de pêche structurants français (avec différentes possibilités de pêche, possibilité de d'hébergements, de restauration, de location de matériel...)
- De mieux connaître le potentiel « pêche » du Sud Territoire aujourd'hui : sites de pêche déjà en activité aujourd'hui (Etang Fourchu, Courtot, etc.) et listing d'autres sites potentiels (étangs Madamé, Messire Jean, du Bambois, etc.).

Ce travail a débuté à Belfort Tourisme en 2016. Il sera poursuivi et présenté en 2017 à la CCST.

Participation à la stratégie de refonte des fiches rando de la CCST, nouvelle génération :

- **Participation aux réunions préparatoires**
- **Valorisation du patrimoine de Saint-Dizier l'Evêque : édition d'un feuillet complémentaire à**

la randonnée « les contrées de Désiderius » (sous la forme d'un insert pourquoi pas)

- Recherche sur le patrimoine/légende de Saint-Dizier : (recherche documentaire, sur le terrain avec la commune), rédaction d'un doc avec les éléments récoltés
 - Edition d'un feuillet* ou dépliant complémentaire à la fiche rando CCST « les contrées de Désiderius » (description sur le patrimoine et l'histoire le long de la rando : Eglise de St-Dizier + Lavoir du val de St-Dizier + Pas du diable)
- **Valorisation du patrimoine de Beaucourt : édition d'un feuillet complémentaire à la randonnée « Sur les traces de Frédéric Japy » (sous la forme d'un insert pourquoi pas)**
- Recherche sur le patrimoine et l'histoire Japy : (recherche documentaire, sur le terrain, avec le musée), rédaction d'un doc avec les éléments récoltés
 - Edition d'un feuillet* ou dépliant complémentaire à la fiche rando CCST « Sur les traces de Frédéric Japy » avec description sur le patrimoine et l'histoire le long de la rando (châteaux, parc des Cèdres, usines, etc.)

**Belfort Tourisme prend à sa charge l'ensemble des coûts de création, hors coût d'impression à prévoir par la CCST (et qui seront fonction du nombre d'exemplaires souhaités)*

3- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière de commercialisation :

La commercialisation de l'offre touristique de la CCST :

La production et la commercialisation d'offres touristiques sont des compétences facultatives pour les CDT et les OT. En l'absence d'organisme touristique local, le pôle commercial de Belfort Tourisme mettra en place des outils de soutien à la commercialisation des hébergements touristiques du territoire de la CCST et constituera des produits touristiques pour groupes et individuels. Depuis 2014, un nouveau système de commercialisation multicanal a été mis en place en partenariat avec l'agence Destination Haute-Alsace et le Relais départemental des Gites de France du Territoire de Belfort afin de démultiplier les canaux de vente.

Article 3 : Fonctionnement

Un comité de suivi composé des membres de la commission économie et tourisme de la CCST et de l'équipe de direction de Belfort Tourisme se réunit au moins une fois par an ou à la demande de l'un des partenaires pour valider les orientations, les projets d'actions et veiller à la bonne utilisation des budgets alloués.

Article 4 : Financement

Pour l'année 2017, la participation de la Communauté de Communes du Sud Territoire s'élève à 12 000 €. Ce budget de base est révisable chaque année.

Article 5 : Dénonciation/annulation

En cas de modification de tout ou partie des présents termes de la convention, les partenaires devront s'en informer mutuellement, les modifications engendrées pouvant rendre caduc ledit partenariat.

Chaque partie pourra dénoncer cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de trois mois. La subvention sera alors versée au prorata des actions déjà engagées et réalisées.

Article 6 : Durée

Cette convention est établie pour l'année 2017. Si chacune des deux parties y consent, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Fait en deux exemplaires originaux

A Belfort, le

Pour Belfort Tourisme
La Présidente

Claude Joly

Pour la Communauté de Communes
Du Sud Territoire
Le Président

Christian Rayot